



Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusé : Mme Sylvie LEROY (pouvoir à Thierry VINCENT).

Secrétaire de séance : M. Gilbert JACQUOT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 JUIN 2016

M. Jean Claude THABARD estime que le paragraphe concernant l'ONF vente de bois façonnés manque de concision quant-aux frais qui y sont liés.

M. le maire précise que pour la vente de bois par contrat d'approvisionnement qui a été approuvée par le conseil les frais sont de 1% sur les sommes recouvrées alors que les frais pour une vente de bois façonnés en bord de route seraient de 4€ par m³

Il précise également que les frais d'abattage et de débardage sont les mêmes dans les deux cas à savoir 16 €/m³.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

M. le maire rappelle au conseil municipal que pour honorer les factures liées aux travaux de restauration de l'intérieur de l'église il est nécessaire de recourir dans un premier temps à l'ouverture d'un prêt relais afin de disposer de trésorerie.

Après examen des différentes offres, le conseil retient par 9 voix pour et 2 abstentions la proposition de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté (BPBFC) pour un prêt relais de 150 000 € sur deux ans au taux d'intérêt fixe de 0,75%

RESTAURATION CADRE AVEC CHRIST EN IVOIRE

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'il avait déposé au Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art (CRRCOA) de VESOUL en Haute Saône le cadre avec Christ en Ivoire en raison de la grave infection du bois par des insectes xylophages.

Les devis proposés sont de 1700€ net pour une intervention simple et de 2660 € net pour une restauration plus complète.

Il rappelle que ce mobilier affecté à l'église est propriété de la commune et est inscrit au titre des objets protégés et que de ce fait les travaux de restauration bénéficient d'une aide de 40 % de l'Etat (DRAC) et de 25% du Conseil Départemental.

Mme Ludivine GERARDIN et M. Jean Michel GRAS s'opposent à ce que la commune prenne en charge la totalité de cette réfection.

M. le maire précise qu'il demandera à la paroisse de participer aux frais restant à la charge de la commune au minimum à hauteur de 50%

Le conseil approuve par 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions la restauration de cette œuvre pour un montant de 2660 € net.

ECHANGE PARCELLES COMMUNE (ZD100) / NARÇON CHRISTIANE (ZE53)

M. le maire propose de finaliser l'échange de la parcelle ZD 100 (lieu-dit "Bas des Vieux Prés) d'une contenance de 19,24 ares de terrain boisé appartenant à la commune avec la parcelle ZE 53 (lieu-dit "Pré Monu") d'une contenance de 73,90 ares de terrain nu appartenant à Mme NARÇON Christiane.

Le conseil approuve à l'unanimité cet échange aux conditions suivantes :

- La moitié des frais de bornage de la parcelle ZD 100 seront remboursés à la commune (922,91 €) par Mme NARÇON
- Fixe à 17,69 € l'are de terrain nu et à 20 € l'are de terrain boisé

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2016

M. le maire rédigera l'acte administratif. M. Jean Claude THABARD est mandaté pour représenter la commune.

FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

M. le maire informe les conseillers que le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité pour une répartition dérogatoire libre du FPIC et que de ce fait les conseils municipaux n'ont pas à délibérer.

La commune d'Offlanges percevra 2 930 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Enquête publique carrière de Moissesey : M. le maire rappelle que l'enquête publique concernant la demande d'autorisation unique pour le renouvellement de la carrière débutera le lundi 4 juillet jusqu'au samedi 6 août 2016. Il précise que le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur cette demande au plus tard avant le 21 août 2016.
Le dossier est également consultable sur le site internet de la Préfecture du Jura.
- M. Thierry VINCENT a présenté le bilan de la dernière réunion du conseil d'école du RPI du Mont Guérin
- Electricité salle des fêtes et office : Le conseil donne son accord pour que des devis pour la mise aux normes de l'installation électrique soient à nouveau demandés.

La séance est levée à 21h25.